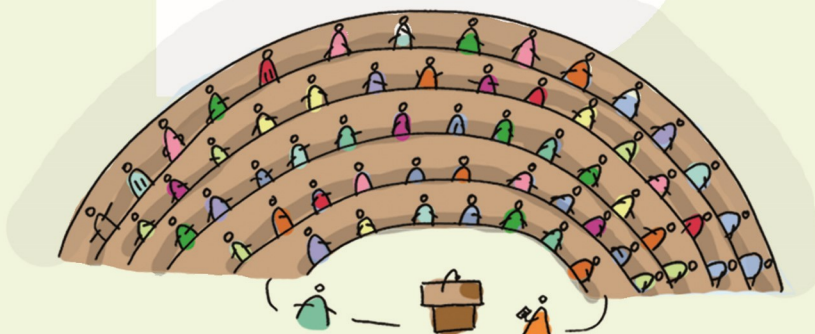
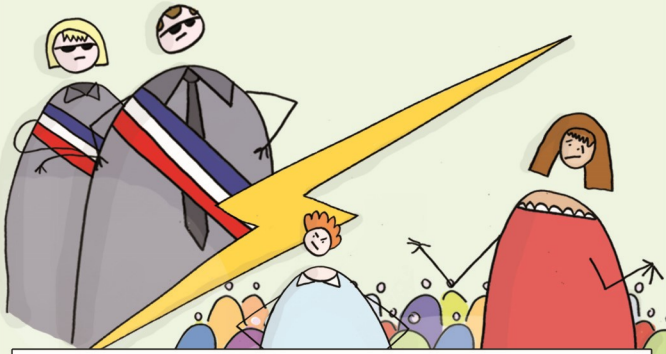


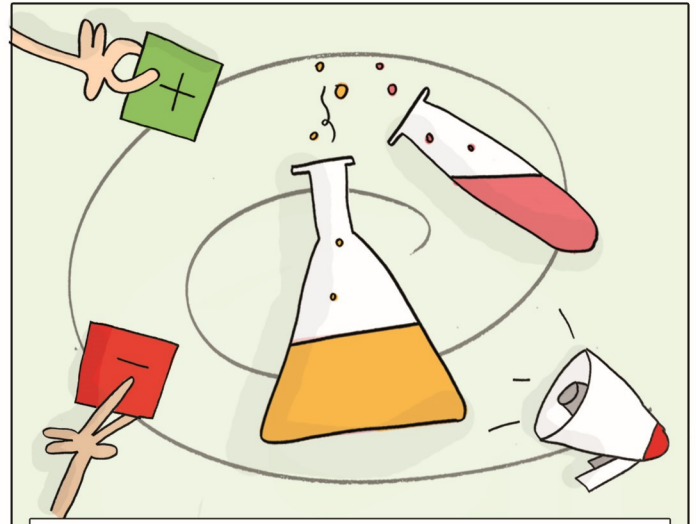
L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ET POPULAIRE DE POITIERS



LA VIE DÉMOCRATIQUE SEMBLE À BOUT DE SOUFFLE, SUSCITANT LE DÉSINTÉRÊT ET LA DÉFIANCE DE PLUS EN PLUS DE CITOYENNES ET CITOYENS.

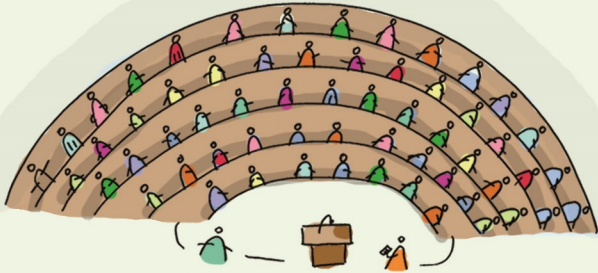


FACE À CETTE CRISE DE CONFIANCE, COMMENT RENOUER LE LIEN ENTRE LES CITOYEN-NES ET LES ÉLU-ES QUI LES REPRÉSENTENT ?



UN PEU PARTOUT EN FRANCE, DES ÉLU-ES, DES CITOYENNES ET CITOYENS EXPÉRIMENTENT DE NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE DE LA POLITIQUE.

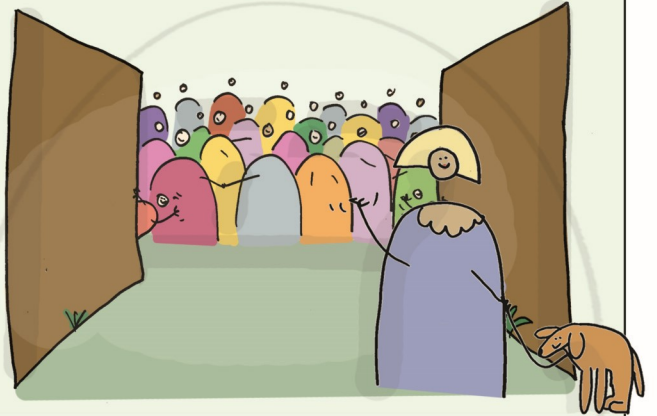
À POITIERS, LES ÉLU-ES ONT DÉCIDÉ D'EXPÉRIMENTER UNE FORME DE DÉMOCRATIE DIRECTE : UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE ET POPULAIRE.



L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ET POPULAIRE DE POITIERS, C'EST QUOI ?

OUVERTE À TOUS

L'ASSEMBLÉE EST UN LIEU DE DÉBAT ET DE DÉCISION. ELLE EST OUVERTE À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES RÉSIDANT, USAGERS, TRAVAILLANT OU ÉTUDIANT À POITIERS, SANS CONDITION D'ÂGE ET DE NATIONALITÉ.



DÉBAT

L'ASSEMBLÉE EST AUTONOME POUR DÉBATTRE ET VOTER SUR LE SUJET DONT ELLE SE SAISIT.



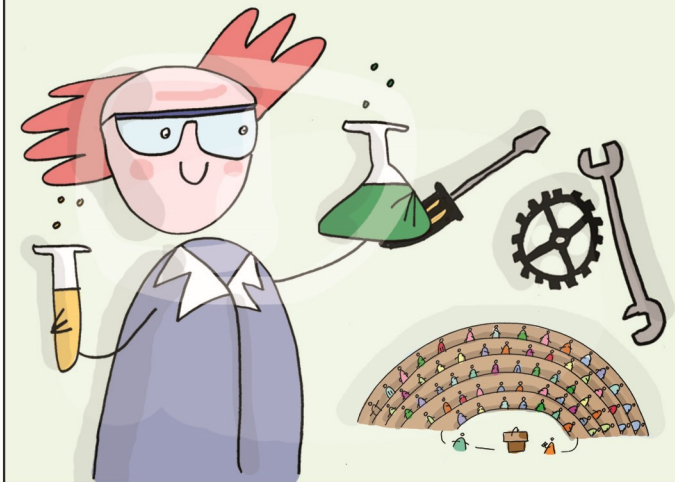
CO-CONSTRUCTION

CITOYEN-NES, ÉLU-ES ET SERVICES TRAVAILLENT DIRECTEMENT ENSEMBLE DANS L'ASSEMBLÉE.



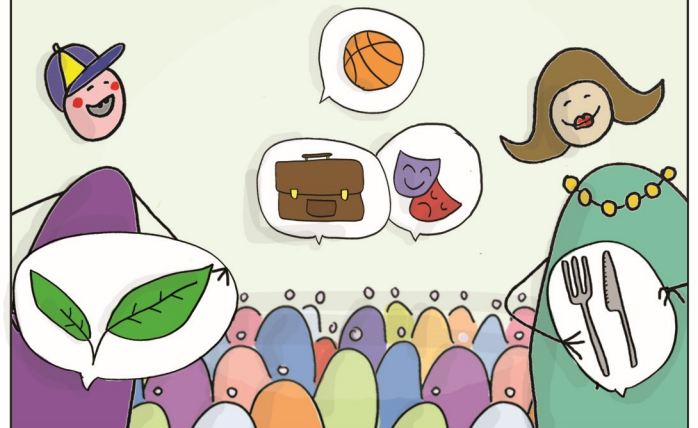
EXPÉRIMENTALE

L'ASSEMBLÉE EST PENSÉE COMME UNE EXPÉRIMENTATION QUI SERA ÉVALUÉE TOUT AU LONG DU PROCESSUS.



ÉTAPE 1 : ÉMERGENCE DU SUJET

UN APPEL À IDÉES EST LANCÉ. TOUS LES CITOYEN-NES PEUVENT PROPOSER DES SUJETS IMPORTANTS ET STRUCTURANTS QUI CONCERNENT TOUTE LA VILLE.



ÉTAPE 2 : "L'ASSEMBLÉE ZÉRO"

UNE JOURNÉE FESTIVE ET POPULAIRE OUVERTE À TOUS EST ORGANISÉE POUR COMPRENDRE ET DÉBATTRE DES SUJETS PROPOSÉS PAR LES CITOYEN-NES.



L'ASSEMBLÉE ZÉRO SE TERMINE PAR UN VOTE DES PARTICIPANT-ES POUR CHOISIR LE SUJET SUR LEQUEL TRAVAILLERA L'ASSEMBLÉE CITOYENNE.

ÉTAPE 3 : "L'ASSEMBLÉE #1"

LES CITOYENNES ET CITOYENS SE RÉUNISSENT POUR DÉFRICHER ET COMPRENDRE ENSEMBLE LES ENJEUX AUTOUR DU SUJET.



QUI Y PARTICIPE ?

TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES QUI LE SOUHAITENT



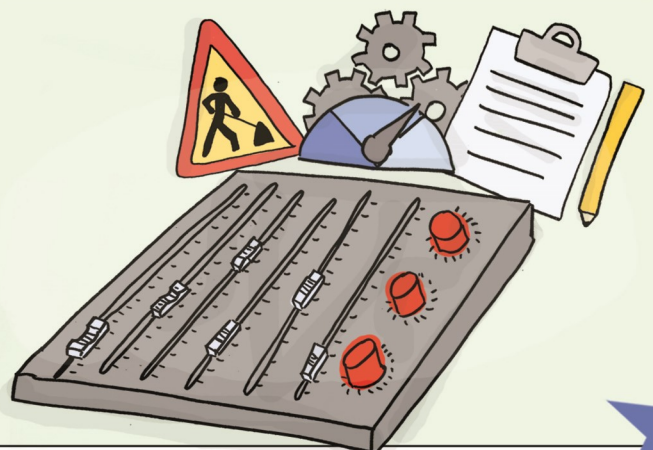
100 PERSONNES TIRÉES AU SORT SELON DES CRITÈRES DE GENRE, D'ÂGE, DE PROFESSION ET DE LIEU DE RÉSIDENCE (POUR GARANTIR UNE DIVERSITÉ DES PARTICIPANT-ES).



 TOUS ONT LE MÊME RÔLE DANS L'ASSEMBLÉE.

ÉTAPE 4 : ASSEMBLÉE #2

L'ASSEMBLÉE SE RÉUNIT POUR PRENDRE DES DÉCISIONS INTERMÉDIAIRES SUR LA BASE DU TRAVAIL DU GROUPE DE PROPOSITION ET DES DÉBATS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE.



ÉTAPE 5 : ASSEMBLÉE #3

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE DES DERNIERS ARBITRAGES.
LA VERSION DÉFINITIVE DU PROJET EST VOTÉE PAR LES
CITOYENNES ET CITOYENS.

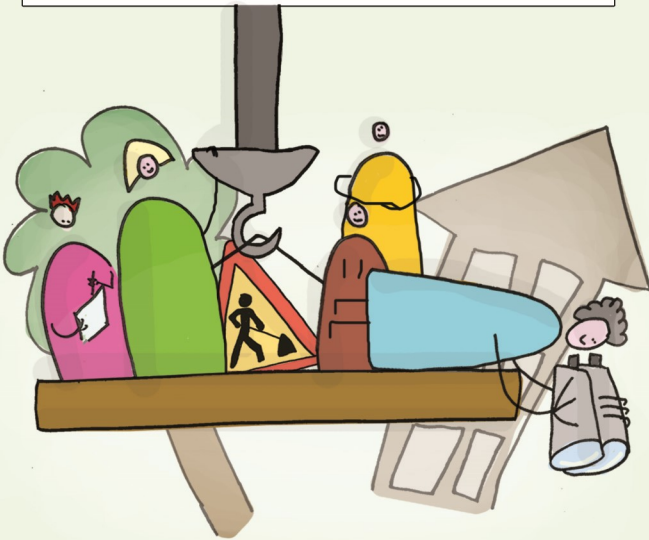


ÉTAPE 6 : VOTE AU CONSEIL MUNICIPAL OU AU RÉFÉRENDUM LOCAL

LE PROJET EST SOUMIS À LA MAIRE POUR DÉLIBÉRATION
AU CONSEIL MUNICIPAL OU ÉVENTUELLEMENT
L'ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM LOCAL.



LES CITOYEN-NES SONT ASSOCIÉS AU SUIVI
JUSQU'À LA RÉALISATION FINALE DU PROJET



C'EST REPARTI POUR UN TOUR !
ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU SUJET.

